

COMMUNE DE CANNES

Plan de prévention des risques naturels prévisibles d'inondations

Concertation

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER

N° Observation	N° Observation dans registre	Date d'écriture de l'avis	Date de réception par DDTM	Type (email, courrier, registre)	Nom du pétitionnaire	Adresse	N° Parcelle (section+n°)	Teneur du dire	Analyse DDTM	Conclusions
Registre de concertation										
1		13/02/18		Registre de concertation	Mme Tredez			Remerciements pour l'élaboration du PPRI.	Pas de question	
2		19/02/18		Registre de concertation	M. et Mme Vidal			Remerciements pour l'élaboration du PPRI.	Pas de question	
3		26/03/18		Registre de concertation	Mme Tosan			Est d'accord pour ces outils et perspectives.	Pas de question	Voir observation n°5
4		23/05/18		Registre de concertation	M. Dalmasso			Remerciements pour les travaux réalisés sur la Frayère, avenue Michel Jourdan qui ont permis à son terrain de ne plus être inondé.	Pas de question	
5		02/07/18		Registre de concertation	Mme Tosan	14 avenue Tristan Bernard		Précise qu'il y a un goulot d'étranglement à surveiller dans le bas quartier de la République	Nouvelle annotation dans le registre (Voir observation n°3)	Voir observation n°3
6		10/10/19		Registre de concertation	Mme Vaillant-Coromines			Ligne LNPA excellent projet pour redynamiser La Bocca.	Observation portée par erreur dans le registre de concertation concernant la ligne LNPA.	
Courriers courriels										
7		12/11/18	15/11/18	courrier	SARL IMMO GOLD Monsieur Dalmasso Laurent	129/131 avenue Michel Jourdan	Parcelles AN 133 134	Joint des études à son courrier et précise que des travaux ont été entrepris pas la collectivité afin de supprimer le risque. Précise que ses parcelles ont été très peu impactées, demande la prise en compte de ces études pour la requalification de ses parcelles.	<p>Les parcelles sont situées en AZU de la carte des enjeux. Elles sont par ailleurs situées en zone d'aléa Faible à fort sur la carte des aléas. Les études seront transmises au bureau d'étude pour prise en compte.</p> <p>Dans un premier temps, il est à noter que les travaux engagés par le SIAUBC sur la Frayère n'ont pas été dimensionnés pour un évènement extrême de type 2015 et n'ont donc pas pour vocation de supprimer le risque inondation. Les études transmises avec le courrier concernent un étude de dangers qui n'a pas pour objet d'être aussi fine qu'une étude de risque dans le cadre d'un PPRI.</p> <p>L'étude SCP met en lumière que les parcelles de la société IMMO GOLD sont affectées par une hauteur d'eau inférieure à 30 cm. La cartographie des hauteurs d'eau du PPRI met en évidence que la majorité du terrain est concernée par des hauteurs inférieures à 50 cm, avec deux poches de hauteur comprises entre 50 cm et 1 m certainement dues à des points bas topographiques.</p> <p>En l'état, la cartographie du PPRI est cohérente et aucun des éléments transmis ne permet de remettre en cause cette cartographie.</p>	Pas de modification du projet de zonage en l'état.

Vu Le Commissaire Enquêteur

Odile BOUTELLER

8		27/04/2019 Et 09/05/2019	27/04/2019 Et 09/05/2019	2 Courriels	M. GUILLON	24 impasse des vignes	Parcelle AL159	<p>événements du 03 Octobre 2015 mais que l'inondation observée à cet endroit fait suite à un glissement de terrain survenu au niveau de la chaussée au 62-64 Bd Beausoleil et à proximité immédiate du canal du Devens -à ciel ouvert à cet endroit-, plusieurs centaines de m3 de sable et pierres s'étant alors déversés en contrebas, obstruant ainsi la totalité du canal et inondant notamment les parcelles 159 et 160.</p> <p>Indique que les capacités du canal sont d'habitude excellentes et que leur maison - construite en 1959, n'avais jamais été inondée avant.</p> <p>Indique enfin que d'importants travaux de sécurisation et de renforcement de la route en queson ont été effectués au 62-64 Bd Beausoleil et sont terminés.</p> <p>Email du 09/05/2019 :</p> <p>Indique qu'à aucun endroit la hauteur d'eau n'a été > 1m. (au maximum 40 à 50 cm à l'endroit le plus impacté).</p> <p>Ont eu à l'intérieur de la maison 4cm d'eau seulement (photos montrant les marques de l'eau sur les murs si besoin).</p> <p>Ont fait des travaux de sécurisation depuis octobre 2015, minorant par conséquent le risque d'inondation. Demande si ces travaux</p>	<p>Parcelle située en zone bleue B1 et rouge R1 du PPR inondations.</p> <p>D'après les cartographies réalisées, l'aléa fort est du au paramètre hauteur.</p> <p>Dans la modélisation, il a été pris en compte une réduction de section de 10% de l'ouvrage sous la voie SNCF pour simulation du phénomène d'embâcles en aval de vallons boisés et pentus, ce qui est le cas sur cette branche du Devens.</p> <p>Bien que le muret situé en limite de parcelle ait résisté à la crue de 2015, on ne peut pas être assuré que cet ouvrage restera résistant lors d'une prochaine crue.</p> <p>En conséquence, la classe de hauteur d'eau sur le secteur est cohérente.</p>	Pas de modification du projet de zonage en l'état.
---	--	--------------------------------	--------------------------------	-------------	------------	--------------------------	-------------------	--	--	--

FR

Vu Le Commissaire Enquêteur
Odile BOUTELLER